

ENERIA - SUD-EST

500, rue Mayor de Montricher

BP 194 000

13795 AIX EN PROVENCE cedex 3

Tél: 04.42.39.30.30 Fax: 04.42.39.30.21

AFFAIRE SUIVIE PAR : Robert BACHMANN 0442393022

Paiement à expédier à l'adresse ci dessus

MODALITES ET CONDITIONS DE PAIEMENT

PAR VIREMENT A 30 JOURS FDM

LE 10

Soit : 743,91

(échéance au 10/02/11)

Client :

URBASER ENVIRONNEMENT

Page : 1 / 1

ROUTE DU QUAI MINERALIER ZI DE

FOS SUR MER LIEU DIT CABAN SUD

13270 FOS SUR MER

Original

FACTURE N°0150216 du 20/12/2010

N° Affaire 0491730 du 31/12/2008

(à rappeler sur toute correspondance)

N° Compte Client : 0015209

Réf. V/Commande N° 290/2010

du 08/10/2010

N° TVA Intra-communautaire du client : FR10484595574

Adresse de Livraison :

C.T.M

ROUTE DU QUAI MINERALIER

ZI FOS SUR MER - CABAN SUD

13270 FOS SUR MER

RIB : 30002 06975 0000061146H 39 - CREDIT LYONNAIS EVRY

Désignation/Référence article

Quantité

Prix unitaire H.T.

Prix total H.T.

**

Objet : Fourniture et livraison
sur site du matériel ci-après :
CHARGEUR 24V réf. 05856

**

MONTANT HORS TAXES

1

622,00

622,00

Imputation :	
Analytique :	
Echéance :	
Bon pour accord :	
Bon à Payer :	
Saisi :	Koko
Commentaires :	

Montant total H.T. en EUR

622,00

Montant T.V.A. en EUR

121,91

Montant total T.T.C en EUR

743,91

TVA sur débits : Taux 19,6 % sur les débits

Réserve de propriété

Le matériel demeure la propriété d'ENERIA jusqu'au paiement intégral du prix par le Client (articles 2367 et 2368 du Code Civil).

Les risques liés au matériel sont transférés au Client à la livraison.

Litiges

Toute contestation ou litige relatif à la présente commande sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris auquel il est fait expressément attribution de juridiction. Toutefois, par exception à ce qui précède, lorsque le siège social du Client est situé hors de France, les parties conviennent expressément de s'en remettre à l'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale. Les arbitres désignés siègeront à Paris. La langue de l'arbitrage sera le français.

Conditions de paiement

- Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables comptant.
- En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.
- En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront de plein droit intérêt à un taux équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités de retard sont de plein droit exigibles le jour suivant la date de règlement stipulée ci-dessus. En aucun cas, le versement de tels intérêts ne constitue une réparation forfaitaire du préjudice subi par ENERIA.

REÇU LE 22 DEC. 2010

1794

ENERIA - SUD-EST

500, rue Mayor de Montricher

BP 194 000

13795 AIX EN PROVENCE cedex 3

Tél: 04.42.39.30.30 Fax: 04.42.39.30.21

AFFAIRE SUIVIE PAR : Robert BACHMANN 0442393022

Paiement à expédier à l'adresse ci dessus

MODALITES ET CONDITIONS DE PAIEMENT

PAR VIREMENT A 30 JOURS FDM

LE 10

Soit : 647,81

(à échéance au 10/02/11)

RIB : 30002 06975 0000061146H 39 - CREDIT LYONNAIS EVRY

Client :

Page : 1 / 1

URBASER ENVIRONNEMENT

ROUTE DU QUAI MINERALIER ZI DE

FOS SUR MER LIEU DIT CABAN SUD

13270 FOS SUR MER

Original

FACTURE N°0150217 du 20/12/2010

N° Affaire 0491730

du 31/12/2008

(à rappeler sur toute correspondance)

N° Compte Client : 0015209

Réf. V/Commande N° 230/2010

du 30/08/2010

N° TVA Intra-communautaire du client : FR10484595574

Adresse de Livraison :

C.T.M

ROUTE DU QUAI MINERALIER

ZI DE FOS SUR MER - CABAN SUD

13270 FOS SUR MER

Désignation/Référence article	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total H.T.
** Objet : FOURNITURE ET LIVRAISON DE 2 batteries (réf. 115-2421) pour le GES installé au batiement UVO + 18L d'acide pour remplissage des batteries ** MONTANT HORS TAXES	1	541,65	541,65
Montant total H.T. en EUR Montant T.V.A. en EUR Montant total T.T.C en EUR			541,65 106,16 647,81

Imputation :	
Analytique :	
Echéance :	
Bon pour accord :	
Bon à Payer :	7/01/11
Saisi :	Koko :
Commentaires :	

TVA sur débits : Taux 19,6 % sur les débits

Réserve de propriété

Le matériel demeure la propriété d'ENERIA jusqu'au paiement intégral du prix par le Client (articles 2367 et 2368 du Code Civil).

Les risques liés au matériel sont transférés au Client à la livraison.

Litiges

Toute contestation ou litige relatif à la présente commande sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris auquel il est fait expressément attribution de juridiction. Toutefois, par exception à ce qui précède, lorsque le siège social du Client est situé hors de France, les parties conviennent expressément de s'en remettre à l'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale. Les arbitres désignés siégeront à Paris. La langue de l'arbitrage sera le français.

Conditions de paiement

- Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables comptant.
- En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.
- En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront de plein droit intérêt à un taux équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités de retard sont de plein droit exigibles le jour suivant la date de règlement stipulée ci-dessus. En aucun cas, le versement de tels intérêts ne constitue une réparation forfaitaire du préjudice subi par ENERIA.